

PAR EMILE MARZOLF

16 mai 2024, 15:34, mis à jour le 16 mai 2024, 15:52

“La transparence des algorithmes publics ne peut pas se résumer à un débat d’experts”

Les coopératives Dataactivist et Mednum ont lancé une “recherche-action” pour développer la médiation autour du fonctionnement et de la place des algorithmes. Objectif : sortir le sujet du débat d’experts pour en faire un sujet de débat citoyen et ainsi donner plus de corps à la transparence les algorithmes publics, encore loin d’être une réalité malgré des dispositions légales plutôt fortes et contraignantes, selon Loup Cellard, spécialiste de l’explicabilité des algorithmes chez Dataactivist.



Dataactivist et la Mednum ont lancé, en février, une “recherche-action” sur la médiation aux algorithmes. Pourquoi ?

Ce projet est né à partir de plusieurs intuitions et constats. D’abord, l’impression que les algorithmes sont partout. Or si l’on prend cette idée au sérieux, nous devrions tous être témoins de leurs effets. Il y a donc un enjeu d’observabilité de ces algorithmes. Ensuite, nous avons constaté, pour ma part dans le cadre de **ma thèse**, et plus largement pour Dataactivist dans le cadre **d’une mission menée avec la métropole de Lille** sur l’explicabilité des algorithmes, que les droits à l’information et à la transparence sur les algorithmes sont en fait limités. Le contexte est en effet très favorable en France, avec des dispositions légales assez fortes pour les acteurs publics et en faveur des citoyens. Mais ce droit est en réalité très peu connu et utilisé. C’est pourquoi nous voulons développer une autre approche, qui passe par la médiation.

Pourquoi ce droit à l’information sur les algorithmes publics est-il peu utilisé ?

Cela s’explique en partie par le fait qu’il n’est pas très clair, aujourd’hui, ni pour les citoyens ni pour les administrations, de déterminer ce que l’on entend par “algorithme”. Or la vision retenue par la Commission d’accès aux documents administratifs (Cada) et la jurisprudence est assez étendue. Par leurs avis et jugements, la Cada et les tribunaux administratifs ont ouvert une boîte de Pandore : dès lors qu’il y a des données en entrée, une suite d’instructions et la production d’un résultat, alors il s’agit d’un algorithme, qu’il y ait du numérique ou pas du tout. Et c’est très important, car à travers la notion d’algorithme, on questionne un ensemble de processus, d’instructions, de procédures de notation et de calcul qui s’immiscent partout dans l’administration. Par exemple, dans une analyse détaillée des avis de la

Cada, j'ai constaté que beaucoup de professeurs demandaient des comptes à l'État sur le système de mobilité interacadémies.

La médiation permet de demander des explications à un agent et de ne pas se contenter de documents transmis après un avis de la Cada.

En quoi la médiation est-elle une piste plus intéressante ?

Le problème des dispositions de la loi Lemaire, c'est qu'il faut avoir un certain niveau de connaissances préalables pour pouvoir demander des comptes à l'administration. Or on ne peut pas dire que la transparence algorithmique, vue pas le prisme des codes sources, des audits techniques et des analyses statistiques expertes, soit satisfaisante pour la plupart des gens. L'accès au code informatique, aux bases de données et aux modèles est important, nécessaire, mais insuffisant. Nous ne voulons pas attendre que des experts se mobilisent pour faire évoluer la loi, mais développer dès maintenant de nouvelles capacités de description des algorithmes, moins techniques, et qui passent par davantage d'éditorialisation, de pédagogie, de design. La médiation, c'est aussi une manière de ramener du dialogue autour de ces sujets, de permettre de demander des explications à un agent et de ne pas se contenter de documents transmis après un avis de la Cada.

Comment comptez-vous vous y prendre pour faciliter la compréhension des algorithmes ?

Les pistes d'amélioration sont nombreuses. Cela peut passer par un travail de

simplification du langage administratif des documentations à propos d'algorithmes publics, la refonte des pages de questions-réponses des sites Web publics ou encore de la formation à destination des agents au contact avec les usagers (relais France services, Pôle emploi, Ameli, etc.). Les acteurs publics ont parfois essayé de répondre à cet enjeu de transparence de manière détournée en mettant en place des simulateurs d'accès aux droits, mais ce n'est pas non plus la solution parfaite quand on voit qu'il peut y avoir des écarts entre la simulation et l'octroi de l'aide au bout du compte. Le simulateur n'est qu'une image de l'algorithme, mais pas l'algorithme lui-même. Selon nous, la réponse ne peut pas être purement technique et doit passer par davantage de dialogue. Nous voulons donc surtout mobiliser des médiateurs numériques sur le terrain pour aller à la rencontre de ces personnes qui font déjà un travail d'explication et d'accompagnement des usagers. Les médiateurs sont bien placés car ils sont déjà au contact des personnes, notamment précaires, qui souffrent le plus des algorithmes, comme les allocataires de la CAF [*caisse d'allocations familiales, ndlr*], et développent des pratiques de médiation pour traiter de choses simples, comme l'utilisation d'un navigateur, et parfois plus complexes, comme le fonctionnement d'un système de recommandation sur un site d'achat en ligne. Nous allons essayer de nous greffer à ces pratiques pour insérer une médiation sur les algorithmes publics.

Comment cette recherche action va-t-elle se dérouler ?

Dans un premier temps, nous avons commencé une enquête qualitative auprès des médiateurs numériques pour comprendre leur niveau de connaissance sur les algorithmes, leurs besoins, leurs envies et évaluer tout simplement si leur contexte est adapté pour travailler sur ce genre de choses. Je suis également parti en quête de

solutions déjà expérimentées ou déployées ici et là. À Marseille, l'association UrbanProd a par exemple créé un jeu de cartes pour mettre en scène la recommandation de contenus sur les réseaux sociaux à destination des collégiens et lycéens. Et ensuite, l'objectif est de tester différents formats de médiation, de la rédaction de documentation pédagogique au jeu de cartes, en passant par la visualisation de données, et d'évaluer leurs résultats auprès de différents publics. D'autres solutions, plus pérennes, pourraient être, par exemple, d'intégrer un module sur les algorithmes à la formation des conseillers France services, voire de créer un service de la médiation au calcul, qui s'intéresse à la circulation du chiffre et des données dans les administrations. Ce ne sont que quelques pistes de réflexion et il y aura beaucoup de choses à expérimenter.

Propos recueillis par Émile Marzolf